

Projet ORATE 2.1.5

Impacts territoriaux de la politique européenne de la Pêche

Résumé du rapport final



Traduction par PhDB consultant des pages 18 à 44 du fichier
http://www.espon.eu/mmp/online/website/content/projects/243/321/file_2208/full_revised_final_report.pdf
téléchargé le 20/05/2008

Les résumés des rapports finaux ORATE ont été traduits en français
par Philippe DE BOE (PhDB Consultant).

L'UMS 2414 RIATE
a financé la traduction du présent résumé.

L'intégralité des rapports finaux peut être consultée sur le site ORATE
(<http://www.espon.eu>).

1 Résumé opérationnel

1.1 Introduction

La Politique européenne de la Pêche (PCP) est considérée comme une des politiques sectorielles qui ont des implications significatives notamment pour l'emploi, la cohésion et la puissance économique régionale, en particulier dans certaines régions côtières et dans les zones qui dépendent de la pêche. En conséquence, le projet ORATE 2.1.5 vise à renforcer les connaissances concernant la cohésion territoriale, sociale et économique en analysant les impacts territoriaux de la PCP.

La pêche et l'aquaculture sont deux des secteurs les plus importants qui exploitent et produisent des ressources vivantes (Agence européenne de l'Environnement 2002), et ils connaissent tous deux de profonds changements. Les changements les plus récents de la Politique européenne de la Pêche (PCP) ont été adoptés fin 2002, et un certain nombre de mesures vont être mises en œuvre dans un futur proche. Les changements cherchent principalement à renforcer la compétitivité du secteur et à assurer sa durabilité.

La pêche et l'aquaculture jouent un rôle différent dans l'économie des divers pays et régions de l'espace ORATE, et les impacts des changements structurels et des réglementations politiques varieront en conséquence suivant les parties de l'Europe. Depuis quelques années on observe une nette tendance à la concentration des activités liées à la pêche vers les centres urbains, mais dans de nombreux cas les industries basées sur les produits de la mer sont encore localisées dans des zones situées au-delà du rayon des migrations journalières vers les villes et disposant de peu de sources de revenus alternatives. Dans certaines parties de l'Europe, l'industrie de la pêche joue encore un rôle important dans une économie rurale sinon sous-développée.

L'aquaculture joue un rôle croissant dans l'approvisionnement en produits de la mer, et dans certaines régions elle peut représenter un important facteur de renforcement de la cohésion territoriale et socioéconomique. Les problèmes auxquels cette industrie est confrontée diffèrent de ceux qu'affronte l'industrie de la pêche, l'industrie aquacole étant plus concentrée dans des régions données. Elle est localisée dans la

zone côtière, et entre en concurrence avec - ou a des impacts sur - d'autres activités et intérêts dans la zone côtière.

Des processus de restructuration, de réduction, d'expansion ou de développement se produisent côte-à-côte et suivant des combinaisons diverses au sein de l'industrie des produits de la mer en Europe. Leurs effets varieront suivant les régions et les impacts territoriaux à court et à long terme différeront également. Les changements, la diversité des effets, les potentiels et les impacts spatiaux déterminent le cadre thématique du projet sur la pêche et l'aquaculture.

Le développement du secteur de la pêche en Europe

La conservation des stocks de poisson constitue probablement le défi majeur pour la politique européenne de la Pêche, du fait de l'exploitation intensive d'un certain nombre de stocks commercialement importants, qui dépasse parfois ce que l'on définit comme les "limites biologiquement sûres". Au cours des dernières décennies, le poisson est devenu l'aliment qui fait l'objet du plus important commerce international dans le monde. La mondialisation continue du commerce du poisson et des produits à base de poisson a un impact majeur sur la structure du secteur de la pêche en Europe. L'UE est le premier marché du monde pour le poisson et les produits à base de poisson, et le sous-secteur européen de la transformation du poisson s'approvisionne de plus en plus en matières premières et en produits semi-finis auprès de fournisseurs du monde entier. Conjugée à l'intégration tant horizontale que verticale dans le secteur de la pêche, cette évolution influence la localisation de l'industrie.

La PCP et les politiques liées ont des impacts territoriaux sur les régions côtières partout en Europe. Le principal impact sur le sous-secteur de la pêche de capture dans l'UE est la réduction de la flotte, et les parties de la flotte basées dans les régions qui exploitent des stocks menacés sont particulièrement affectées. La surexploitation chronique des ressources halieutiques constitue actuellement la préoccupation environnementale majeure pour la politique de la pêche en Europe, et d'après l'AEE, la plupart des stocks de poisson des eaux européennes commercialement intéressants paraissent en-deçà des limites biologiques sûres pour les stocks suivis.

Les pays de l'UE ont aussi vu diminuer la valeur en termes réels des prises débarquées et l'emploi dans le secteur de la pêche. Les problèmes dans le sous-secteur de la pêche de capture affectent différemment les divers pays et régions de

l'UE, du fait de la diversité géographique et de différences dans les espèces de poisson pêchées, dans les mises en œuvre nationales de la politique structurelle (IFOP) et leurs impacts, et dans la régulation du marché. Pays de l'AELE, l'Islande et la Norvège se portent mieux pour ce qui est de l'évolution du sous-secteur de la pêche de capture parce que l'état des ressources y est relativement bon. Les deux pays ont cependant connu une réduction de l'emploi, mais ceci est dû essentiellement aux changements technologiques.

Le développement du sous-secteur de l'aquaculture montre de nombreuses similitudes en Europe. Il y a eu une augmentation en termes de volume, de valeur et d'emploi dans les pays de l'UE comme dans ceux de l'AELE. En 2002, l'aquaculture représente 17% de la production totale de la pêche en Europe, et on prévoit que l'aquaculture va gagner spectaculairement en importance par rapport à la pêche de capture dans les années qui viennent. La croissance de l'aquaculture va cependant accroître la pression sur les étendues d'eau voisines et sur les écosystèmes associés dans la zone côtière, et elle peut intensifier la concurrence pour l'espace dans certaines zones. Des maladies des poissons peuvent également affecter la croissance de l'aquaculture, et l'Islande et la Norvège pourraient se voir limiter l'accès aux marchés de l'UE.

Dans les pays de l'UE, les problèmes auxquels est confronté le sous-secteur de la transformation du poisson sont avant tout liés à l'emploi, à l'approvisionnement en matières premières et à la concurrence des importations hors UE. Il y a dans l'UE une évolution générale vers la valeur ajoutée, délaissant la transformation primaire qui peut pour l'essentiel se faire de manière plus rentable hors de l'UE, dans des régions ayant un accès plus direct aux matières premières et/ou avec des coûts de main-d'œuvre bien plus bas. Le sous-secteur de la transformation du poisson se distingue de moins en moins du secteur plus large de l'alimentation, vu que l'approvisionnement en matières premières est moins lié aux prises locales. Dans l'AELE, le sous-secteur de la transformation connaît une situation plus difficile que les deux autres sous-secteurs tant en Islande qu'en Norvège. Ceci est principalement dû au fait que davantage de transformations sont effectuées à bord des chalutiers-usines, et aux effets de la mondialisation, qui rend de plus en plus facile et bon marché d'exporter la matière première pour transformation vers des pays où les coûts sont plus bas.

Analyses d'impact

L'analyse des impacts territoriaux des changements de la PCP se concentrera sur les aspects suivants:

- Impacts sur l'emploi, la cohésion sociale et la démographie
- Impacts sur la puissance économique régionale
- Impacts sur l'environnement et la gestion intégrée des zones côtières (GIZC)

L'étude des impacts territoriaux / spatiaux a été réalisée en se référant aux objectifs de cohésion, de développement territorial équilibré et durable, et aussi aux perspectives du SDEC axées sur le développement polycentrique (voir ORATE 1.1.1). Le projet a plus particulièrement étudié:

- La position des régions côtières dans le développement du système territorial de l'UE et de pays donnés. Les impacts de la PCP sur les disparités entre régions au sein de l'UE et au sein de chaque nation sont d'une importance particulière.
- La place des régions côtières dans les politiques communautaires générales (comme le SDEC) et dans les politiques structurelles (comme le fonds de Cohésion, le FEDER, le FSE). Les questions relatives à l'accession progressive (phasing in) / au retrait progressif (phasing out) des régions côtières à / de différents types de mesures de politique régionale sont particulièrement importantes dans l'étude. Voir les questions mentionnées plus haut et le besoin d'interventions politiques spécifiques dans les régions de pêche, comme la "restructuration du secteur de la pêche hors zone Objectif 1".
- Le développement territorial dans les régions côtières. A travers plusieurs études exemplatives, le projet a réalisé des analyses régionales / par zone à différents niveaux géographiques, notamment en utilisant des données au niveau des unités administratives locales (LAU) pour des analyses spatiales à l'intérieur de territoires NUTS choisis. Les analyses ont été mises en relation avec des perspectives du SDEC comme le développement polycentrique et un développement rural - urbain équilibré.
- Les changements démographiques, sociaux et économiques dans les régions côtières, afin d'identifier les régions les plus négativement ou positivement affectées par l'évolution de la politique européenne de la pêche.

A cause de gros problèmes pour collecter les données et du manque de données de niveau NUTS 3, il n'a pas été possible de réaliser des analyses aussi poussées que ce qui était prévu dans le cadre du projet, voir le résumé scientifique. Par contre,

comme indiqué dans les deuxième et troisième rapports intermédiaires, les études exemplatives ont pris plus d'importance dans le projet, et le rapport final présente huit études exemplatives basées sur des données de niveau géographique inférieur, c.-à-d. en-dessous du niveau NUTS 3.

Résultats attendus

Le projet de rapport final doit contenir les éléments suivants, énumérés dans les termes de référence (TdR) :

- a) rapport final couvrant les aspects mentionnés plus bas (sous le point m)), avec des recommandations politiques claires concernant les régions côtières et les impacts des processus de GIZC, y compris de possibles adaptations de la politique sectorielle pour éviter les effets spatiaux non souhaités par rapport aux orientations politiques du SDEC et à la future politique des Fonds structurels (en tenant également compte des facteurs internationaux qui affectent le secteur de la pêche en Europe);
- b) note méthodologique sur la méthode utilisée dans le projet pour évaluer l'impact territorial de la politique examinée;
- c) présentation des indicateurs territoriaux et des cartes retenus pour la base de données ORATE et le recueil de cartes;
- d) formulation des futures recherches nécessaires dans le domaine des impacts territoriaux de la politique européenne de la pêche.
- m) présentation d'un rapport de travail complet sur les résultats préliminaires des recherches, l'application de la méthodologie, l'analyse des hypothèses précédemment émises, y compris les éléments suivants:
 - projet final d'analyse / diagnostic du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Europe ainsi que des déséquilibres territoriaux et des disparités régionales constatés dans la pêche / aquaculture;
 - présentation et description d'une typologie côtière pour l'Europe et de la diversité de l'industrie de la pêche en relation avec la typologie;
 - résultats préliminaires concernant les effets spatiaux au niveau européen, dans chaque pays et dans leurs zones côtières, en termes de facteurs économiques, sociaux et environnementaux;
 - résultats préliminaires concernant les impacts territoriaux liés aux activités de GIZC dans différents types de régions côtières;

- projet de recommandations politiques pour améliorer la politique sectorielle et les instruments en vue de favoriser la cohésion et l'équilibre territoriaux et le polycentrisme, y compris les aspects institutionnels.

Hypothèses concernant les impacts territoriaux de la PCP

Des processus de restructuration, de réduction et d'expansion du secteur de la pêche vont probablement se dérouler côte-à-côte et suivant diverses combinaisons. Nous supposons aussi que les impacts économiques, sociaux et démographiques de la PCP varieront entre zones urbaines et zones reculées. Les impacts peuvent également différer dans la mesure où les régions se caractérisent par la pêche, le débarquement, la transformation du poisson ou l'aquaculture, à petite échelle le long des côtes ou au large. Quatre hypothèses générales concernant les impacts ont été émises et vérifiées dans le cadre du projet:

Hypothèses générales sur les impacts

1. Les impacts de la PCP varieront suivant les régions côtières, et à l'intérieur des régions.
2. Les effets socioéconomiques en matière d'emploi, de migrations, de structure d'âge de la population active, etc. peuvent être moins dévastateurs dans les régions urbaines que dans les régions et les zones qui dépendent de la pêche.
3. Les impacts territoriaux de la PCP varieront suivant les différences de structure des industries de la pêche et de l'aquaculture par région.
4. Les impacts territoriaux de la PCP peuvent contredire les objectifs de cohésion, de développement territorial équilibré et de polycentrisme.

La PCP est considérée comme une des politiques sectorielles qui ont des implications significatives notamment pour l'emploi, la cohésion et la puissance économique régionale, en particulier dans certaines régions côtières et dans les zones qui dépendent de la pêche. Les impacts de la PCP au niveau régional peuvent ne pas être toujours compatibles avec les objectifs de cohésion sociale et économique. Les hypothèses d'impact social et économique suivantes ont été émises et vérifiées dans le cadre du projet:

Hypothèses d'impact social et économique:

5. La PCP a des effets secondaires non souhaités dans les régions côtières et dans les régions qui dépendent de la pêche. Les impacts territoriaux significatifs peuvent être:
 - Des effets économiques, comme l'augmentation du chômage

- Une baisse de la production économique régionale (PIB)
- Une diminution de la population due à l'émigration, en particulier dans les régions qui dépendent de la pêche
- Une structure d'âges altérée dans les régions qui dépendent de la pêche, avec une part croissante de personnes âgées
- Population. Apparition de distorsions de la structure par sexe et par âge dans les régions qui dépendent de la pêche
- Changements de la densité de population dans les régions de pêche

6. Etant donné que les restrictions des activités halieutiques visent essentiellement la flotte de pêche, ces mesures ont les impacts négatifs les plus marqués dans les régions côtières reculées, les régions plus urbaines impliquées dans la transformation du poisson pouvant toujours s'approvisionner en matière première en important à partir de pays tiers par exemple.

7. Les régions favorisées peuvent mieux tirer profit des mesures prévues par l'IFOP grâce à un accès plus direct aux produits et aux marchés.

Les pays industrialisés sont particulièrement concernés par les aspects liés à la surexploitation, et pour arriver à un développement durable, vu les contraintes biologiques, les subventions à la pêche visent principalement à réduire la capacité à travers différentes mesures. Les hypothèses suivantes concernant la GIZC et les impacts environnementaux ont été émises et vérifiées dans le cadre du projet:

Hypothèses concernant la GIZC / l'environnement:

8. Les subventions de soutien des revenus et la réduction des coûts dans le secteur de la pêche entraînent un accroissement de l'activité de pêche qui a un effet indésirable sur la durabilité sociale et environnementale.

9. Les changements de la PCP depuis 2002 contribueront à une réduction et à une restructuration plus rapides de la flotte de pêche, aussi bien en nombres absolus qu'en tonnage (TJB) et en puissance (kW).

10. Les changements de la PCP seront probablement orientés vers l'amélioration de l'environnement marin et des ressources marines.

11. L'aquaculture va continuer à se développer, mais la poursuite du développement pourrait être davantage concentrée dans certaines régions en termes de valeur ajoutée et d'emploi.

12. Une gestion fondée sur les principes de la GIZC contribuera à un développement durable soutenu de l'aquaculture.

La description et le diagnostic de la politique de la pêche jettent les bases des études d'impact territorial, et les hypothèses concernant la pêche portent sur les questions relatives aux changements structurels dans l'industrie des produits de la mer, à l'innovation dans les secteurs liés à la mer, aux instruments financiers, etc. Les hypothèses suivantes concernant la pêche ont été émises et vérifiées dans le cadre du projet:

Hypothèses concernant la pêche:

13. Les changements dans la PCP peuvent contribuer à renforcer la concentration et la centralisation de l'industrie des produits de la mer. Ceci désavantagera plus particulièrement les zones à la fois les plus dépendantes de la pêche et les plus reculées, qui sont souvent des régions qui se comportent moins bien en termes d'accessibilité.

14. Le potentiel et les conditions pour l'innovation et la restructuration dans ce secteur sont probablement les meilleurs dans les régions qui comprennent de grandes villes (AUF) ou qui en sont proches.

15. Les impacts territoriaux des mesures de la PCP dépendent de la manière dont celles-ci sont mises en œuvre dans les diverses régions.

16. Les régions moins prospères de l'UE reçoivent plus de soutien de la PCP par le biais de l'IFOP (Instrument financier d'orientation de la pêche) que les régions plus prospères.

1.2 Impacts sur la cohésion sociale

La Politique commune de la Pêche (PCP) peut avoir des impacts sur l'emploi, sur la cohésion sociale et sur la démographie, et les principales conclusions (basées sur des études au niveau NUTS 2) sont résumées ci-dessous:

- La pêche en Europe peut être divisée en systèmes sociaux territoriaux distincts caractérisés par le type de pêche (comme l'exploitation des zones de pêche, les capacités, la technologie), les différents types d'emplois relativement prédominants dans la pêche, et la situation spécifique notamment en termes de processus de mise en œuvre des politiques au niveau national.
- La PCP a contribué à renforcer certains de ces systèmes territoriaux, et en a de ce fait probablement affaibli d'autres. On constate essentiellement que dans le

nord de l'Europe les systèmes territoriaux du sud des pays concernés sont renforcés, tandis que dans le sud de l'Europe ce sont les systèmes au nord qui sont renforcés.

- L'emploi lié à la pêche se porte souvent mieux dans des régions proches de centres à l'extérieur de ces systèmes que dans ces systèmes mêmes. Ceci résulte probablement du renforcement relatif de "nouvelles" parties de la chaîne économique de la pêche, s'agissant de fonctions proches des marchés pour les produits à base de poisson. L'emploi dans la pêche se renforce par conséquent près des grandes concentrations de population, loin des zones de pêche.
- Les régions de pêche, y compris celles qui ont connu une croissance démographique au cours des dernières années, vont affronter des problèmes démographiques spécifiques causés par le vieillissement et les déséquilibres migratoires futurs. Les régions côtières où la pêche est importante souffrent plus fréquemment de processus de déclin de la population que les autres régions côtières.

Emploi et systèmes de pêche territoriaux

On voit que sur 26 pays d'Europe l'emploi dans la pêche et l'aquaculture est le plus développé en Espagne (58820), en Italie (37120), en France (33460), au Portugal (20750) et en Grèce (19450). Ces chiffres révèlent l'ancrage "méridional" de la pêche dans l'UE. En France une grande part de l'emploi se trouve cependant dans les régions du nord. On constate aussi, en prenant le niveau national comme référence, que la pêche occupe une position relativement importante dans environ 30 à 50 pourcent des régions NUTS 2 d'Europe qui ont une côte.

Même si ce genre d'estimation exagère le rôle de la pêche dans certaines régions de pays où les grandes zones capitales ont un marché du travail aux caractéristiques particulières (comme le Royaume-Uni et la zone de Londres), la liste des régions contribue à confirmer l'image d'une pêche européenne basée essentiellement dans le Sud.

La pêche en Europe peut être subdivisée en systèmes de pêche territoriaux distincts, y compris des zones transnationales, et sur base des cartes produites dans le cadre du projet on peut identifier au moins quatre types:

- Le système de l'Est de l'Égée et de la Méditerranée (pêche à petite échelle), ancré dans les îles grecques et italiennes;

- La pêche mondiale du Nord de la péninsule ibérique, qui comprend des régions d'Espagne, du Portugal et de France;
- La pêche dans la Mer du Nord / l'Atlantique, du Danemark, du Royaume-Uni et de France;
- La pêche dans la mer de Barents, essentiellement de Norvège.

Il semblerait également que la position de ces régions en tant que régions de pêche soit stable dans le système territorial européen.

Allocation du soutien économique

Les activités de pêche déterminent le montant absolu du soutien de l'UE, et les régions de pêche importantes sont les principales zones-cibles du soutien économique dans le domaine de la pêche. L'Espagne a reçu la plus grosse part de la contribution totale dans l'UE sur la période 1994-1999 comme sur la période 2000-2006. La répartition des allocations a elle aussi été stable dans le temps, et les neuf territoires NUTS 2 les plus favorisés en 1994-1999 ont aussi été les plus favorisés en 2000-2006.

Les régions de pêche n'ont pas été favorisées pour ce qui est de la distribution du soutien économique à la pêche si on compare le soutien avec le nombre de personnes occupées dans la pêche. En revanche, les régions en croissance, souvent proches des capitales, ont été relativement gagnantes. Les différences entre territoires NUTS 2 quant à la place de la pêche étaient plus spectaculaires en 1994-1999 qu'en 2000-2006. Les analyses montrent que dans ces régions la pêche a pu bénéficier des mécanismes d'allocation nationaux, et confirment que la pêche y dépendait plus des subsides de l'Etat que dans les autres.

L'évolution socioéconomique des régions désignées comme régions de pêche est plus négative que celle de la plupart des autres régions côtières d'Europe. Tous les types de régions de pêche subiront les impacts des tendances démographiques actuelles, comme les processus de vieillissement et les bilans migratoires négatifs. Ces problèmes apparaîtront aussi dans les régions qui ont connu une croissance démographique au cours des années précédentes. Il semblerait cependant que ces problèmes varient suivant les régions et pays. Alors qu'au Portugal, en Grèce et en Espagne les régions de pêche rencontrent divers types de problèmes de vieillissement, les régions de pêche danoises, norvégiennes et italiennes sont confrontées à des déséquilibres migratoires.

1.3 Impacts sur la cohésion économique

L'impact de la Politique commune de la Pêche européenne sur la cohésion économique est basé principalement sur une évaluation quantitative de la répartition territoriale des fonds IFOP 1994-99 et 2000-06 (Instrument Financier d'Orientation de la Pêche). Nous nous sommes plus particulièrement intéressés aux principaux changements en termes de taille des flottes de pêche, de quantités débarquées, de part du secteur de la pêche dans le PIB total (valeur ajoutée) et d'emploi dans les activités halieutiques.

Le niveau régional minimum pour l'analyse est NUTS2, étant donné que c'est à ce niveau que les politiques structurelles de l'UE sont conçues et évaluées. Le plus gros problème rencontré dans cette étude est le nombre réduit d'observations, tant en termes de temps qu'en termes de couverture spatiale, ce qui a fortement limité le niveau d'analyse.

Inégalités et similitudes entre régions

Dans un premier temps, nous avons analysé les principales caractéristiques du secteur de la pêche dans l'UE en vue de mettre en évidence l'hétérogénéité qui prévaut entre régions côtières dans l'UE.

L'évolution de certains indicateurs, comme le PIB par habitant ou le PIB par personne employée, a confirmé l'existence de grandes disparités économiques et sociales. On a aussi mis en évidence la stabilité de la position relative de la plupart des régions spécialisées dans la pêche et la lenteur de leur développement socioéconomique par rapport aux autres régions européennes.

Le recours à une analyse de groupement a permis de détecter des similarités et des différences à partir de quelques indicateurs sociaux et économiques importants, comme les personnes employées dans la pêche et l'aquaculture, les dépenses des Fonds structurels et du Fonds de Cohésion (1994-1999), les dépenses des Fonds structurels pour l'agriculture, le développement rural et la pêche (1994-1999), le PIB par habitant, le taux de chômage, la population totale et la densité de population, le pourcentage de valeur ajoutée des produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, la flotte (nombre de navires, puissance embarquée et tonnage brut), les débarquements et la part de financement IFOP 1994-1999 et 2000-2006.

L'analyse de groupement a montré que les régions côtières NUTS2 peuvent être grosso modo subdivisées en deux grands groupes. Un premier groupe méditerranéen, basé essentiellement en Espagne, au Portugal, en Italie, en Grèce et à Malte, et plus spécialisé en termes de valeur ajoutée et d'emploi dans la pêche. Un second groupe nordique, avec des flottes régionales plus importantes et des niveaux de productivité plus élevés, qui affiche des niveaux de spécialisation dans la pêche moins élevés et a été moins soutenu par les Fonds de l'UE. Il existe en outre un troisième groupe restreint de régions fortement spécialisées dans les activités de pêche, localisées au Danemark, en Galice et en Andalousie.

Tendances dans le secteur de la pêche en Europe

Le tableau de la flotte européenne a mis en lumière les différences existant entre la pêche du nord de l'Europe et la pêche méditerranéenne, qui concentre le gros des navires et de la valeur des prises. Toutefois, même le long des côtes méditerranéennes, il y a des différences significatives entre flottes très spécialisées et pêche à petite échelle.

Nous avons utilisé la puissance embarquée et le tonnage brut moyens par navire, (exprimés par les rapports entre puissance embarquée et nombre de navires et entre tonnage brut et nombre de navires) comme variables d'approximation de la capacité des flottes. L'évolution de ces indicateurs entre 1997 et 2005 montre clairement que les régions les plus spécialisées (pour ce qui est de la part de la pêche dans la valeur ajoutée et l'emploi) ont connu un net déclin de la capacité des flottes. Dans la plupart des cas, la réduction en pourcentage du nombre de navires a dépassé la réduction de capacité, ce qui a entraîné des effets non souhaités en matière de composition de la flotte et de chômage.

Une évaluation quantitative de la répartition territoriale des fonds IFOP 1994-99 et 2000-06

Nous avons d'abord essayé d'analyser si oui ou non les dépenses structurelles ont un effet progressif du point de vue fiscal. La progressivité fiscale est fréquemment interprétée comme un signe de cohésion sociale et économique, ou même comme une condition nécessaire à la convergence économique entre les pays membres. Pour chaque région NUTS2 couverte par les programmes IFOP, on a testé la relation entre le logarithme du PIB par habitant et le montant de fonds IFOP. Les résultats de la régression suggèrent que les fonds IFOP ont généralement été répartis entre

régions de manière progressive, même si la progressivité a diminué entre la période de programmation 1994-99 et la période 2000-06.

Comme on pouvait s'y attendre, les principaux bénéficiaires sont les régions qui ont les plus grandes flottes (en termes de nombre de navires, de puissance embarquée et de tonnage brut) et le plus haut niveau d'emploi dans la pêche. Il s'agit ici encore d'un cas où le manque de données sur la classification de la flotte par métier ou par système de pêche n'a pas permis d'aller plus loin dans la différenciation.

On a aussi constaté que même si la contribution IFOP 2000-06 a été réduite de 6,6% par rapport à la programmation IFOP antérieure, l'aide s'est accrue dans quelques 59 régions.

Etant donné que les fonds IFOP sont alloués conformément aux objectifs de cohésion, nous avons aussi essayé d'évaluer si les régions qui ont bénéficié d'une augmentation relativement plus importante des fonds alloués ont connu une croissance plus forte que les autres. A cet effet, nous avons fait une régression croisant les fonds IFOP par habitant avec le taux de croissance de la valeur ajoutée de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche. Les résultats n'ont pas démontré que les régions qui reçoivent des montants d'aide élevés tendent à se comporter mieux que les autres. Si l'on ne considère que les régions NUTS2 spécialisées dans la pêche (en termes de valeur ajoutée par la pêche), la relation s'avère cependant positive. Le même test révèle que les résultats diffèrent au niveau des pays. Il est clair que l'efficacité des programmes IFOP dépend fortement des conditions économiques de départ dans les régions et de la qualité des administrations nationales et régionales.

1.4 Impacts environnementaux et gestion intégrée des zones côtières (GIZC)

Impacts environnementaux

La taille des flottes de pêche européennes a diminué de 1995 à 2003. Il est cependant trop tôt pour voir si les changements de la PCP depuis 2002 ont contribué à une réduction plus rapide. La réduction entre 2002 et 2003 était à peu près du même ordre que les années précédentes. Le total des prises toutes espèces confondues dans l'ensemble des zones de pêche maritimes a par ailleurs augmenté de 20% (1,6 million de tonnes) de 1990 à 2000. Les indicateurs de stocks en-deçà des limites biologiques indiquent que les instruments de la PCP ne suffisent pas

encore à garantir un développement durable de la mer. Pour atteindre cet objectif, l'UE dépend également de l'obtention d'accords avec des pays tiers.

Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)

La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est conçue comme un outil général de coordination d'intérêts divers et concurrents en zone côtière. En tant qu'approche intégrée, la GIZC peut élargir les perspectives pour l'aquaculture et la plupart des activités liées à la pêche. La GIZC doit adopter une vaste perspective "holistique" à long terme, intégrant tous les intérêts et secteurs concernés de la zone côtière, avec pour but le développement durable.

Les expériences du Programme de démonstration de l'UE de 1996 à 1999 montrent que des solutions intégrées ne peuvent être trouvées qu'au niveau local ou régional. Le niveau régional semble jouer un rôle particulièrement important dans la planification et la gestion intégrées de la zone côtière. Tout en étant encore bien au fait des conditions de terrain spécifiques, ce niveau de gouvernement a tout de même un mandat suffisamment large pour avoir une vision stratégique. Concernant l'intégration entre pêche et aménagement du territoire, le fait que la politique de la pêche de l'UE soit l'une de ses politiques les moins adaptables aux besoins régionaux représente une gageure, mais il y a des pressions dans le sens d'une régionalisation accrue. Une des suggestions est d'intégrer les allocations IFOP aux autres politiques structurelles dans une optique de cohésion.

Le Programme de démonstration de l'UE montre également qu'à lui seul le système d'aménagement du territoire est quelque peu limité. Pour répondre à l'optique GIZC, le système d'aménagement du territoire doit couvrir aussi bien les parties terrestres que les parties marines de la zone côtière. La directive-cadre de l'UE sur l'eau pourrait garantir cet aspect des choses. Le système d'aménagement du territoire a souvent aussi une approche étroitement axée sur le contrôle du développement plutôt qu'une approche plus large comme celle de la GIZC. Une solution à cet état des choses pourrait être de combiner des instruments économiques avec le système de planification spatiale. Le projet Interreg IIC Norcoast recommande de combiner les meilleurs aspects du système d'aménagement du territoire réglementaire avec les meilleurs aspects de l'approche en partenariat volontaire pour arriver à des solutions intégrées.

En Norvège, la gestion intégrée des zones côtières est assurée essentiellement par un aménagement municipal en zone côtière, perçu comme un instrument important pour un développement équilibré et durable de l'industrie aquacole et plus globalement pour la GIZC. La forte croissance de cette industrie est la principale raison pour laquelle les municipalités intègrent les zones maritimes dans leurs plans directeurs d'aménagement. L'aménagement municipal en zone côtière est basé sur deux principes: il permet de considérer comme un tout des zones terrestres et maritimes adjacentes, et la planification a lieu dans une enceinte où tous les acteurs concernés peuvent se rencontrer. Beaucoup a été fait pour la coordination des divers intérêts des usagers locaux dans les municipalités, ainsi que pour la coordination entre eaux côtières et zones terrestres.

De grandes faiblesses subsistent cependant dans la coordination par delà les limites des comtés et des municipalités, entre secteurs publics (d'Etat) différents et entre niveaux de gouvernement, et l'aménagement régional en zone côtière a été introduit pour faire face à ces problèmes.

Les expériences norvégiennes en matière d'aménagement régional en zone côtière montrent qu'il ne suffit pas d'un processus de décision ouvert et inclusif pour accroître la capacité d'intégration de la planification régionale. Il y a un équilibre à trouver entre le nombre d'acteurs qui participent au processus de décision et la capacité à convenir et à mettre en œuvre des actions conjointes qui s'attaquent effectivement au problème. La capacité d'intégration du processus de planification est plus grande là où le contexte génère des interdépendances plus fortes qui influencent probablement l'intérêt des acteurs à coopérer. Une certaine pression et des incitants du gouvernement central peuvent aider aussi, ainsi qu'un cadre institutionnel qui facilite la coopération régionale.

La croissance de l'industrie aquacole va augmenter les pressions sur la zone côtière, mais une gestion fondée sur la GIZC peut contribuer à la poursuite d'un développement durable. Les expériences norvégiennes montrent que l'aménagement régional et local en zone côtière peut être un instrument adéquat pour équilibrer l'extension de l'aquaculture avec les autres intérêts sur la côte. Un défi clé est de trouver l'équilibre entre d'une part la nécessité d'une direction à long terme, et d'autre part le besoin de flexibilité. Des pressions accrues sur la zone côtière pourraient rendre nécessaires une gouvernance plus forte et des plans plus détaillés pour l'aquaculture. En tout état de cause, une large participation des intérêts

et parties prenantes locaux et des services administratifs sectoriels concernés est une condition préalable pour trouver un équilibre acceptable entre croissance de l'aquaculture et autres intérêts, comme la protection, la récréation, la pêche côtière, etc. Une approche régionale transcendant les municipalités est cependant nécessaire en ce qui concerne le développement de cette industrie. L'aménagement régional en zone côtière et un aménagement basé sur les écosystèmes conformément à la directive-cadre sur l'eau peuvent à l'avenir contribuer à une intégration plus poussée entre municipalités et à une gestion tenant davantage compte des écosystèmes, également dans le cas de l'aquaculture.

1.5 Conclusions et recommandations politiques

1.5.1 Conclusions

Le diagnostic du développement du secteur de la pêche

Les conclusions du diagnostic du développement du secteur de la pêche concernent essentiellement la PCP, mais en général les constats s'appliquent aussi à la situation en Norvège et en Islande, qui connaissent plus ou moins la même situation que les pays de l'UE. Pour le moment ces deux pays se trouvent toutefois dans une meilleure situation que la moyenne des pays de l'UE en ce qui concerne la durabilité des stocks et la situation économique du secteur.

L'analyse du développement du secteur de la pêche montre que les quotas sont attribués sur base d'un principe de "stabilité relative". Il s'ensuit que certaines nations peuvent être mieux à même de faire coïncider leur contingent et la structure de leur secteur, ce qui leur donne (ainsi qu'à leurs régions) un avantage sur les autres pays. Une gestion halieutique par approche écosystémique et suivant le principe de précaution implique que l'effort de pêche devra être réduit dans les eaux / les stocks de poisson concernés et que les prises sur certains stocks peuvent être réduites de manière permanente mais varier moins au cours du temps. Ceci entraîne des pertes d'emplois dans les communautés concernées (à bord des navires de pêche et dans les activités commerciales liées).

Des plans de restauration de stocks de poisson épuisés (qui supposent la fermeture de zones, de saisons, la limitation des prises / de l'effort de pêche, etc.) peuvent avoir pour conséquence que des navires d'une certaine taille sont en mesure d'exploiter des ressources éloignées de leur port d'attache, ce qui n'est pas le cas

des navires côtiers plus petits. Ceci peut constituer un problème pour les ressources ou détruire des habitats. L'analyse montre également que l'état des stocks que les flottes exploitent est le principal facteur déterminant la manière dont les impacts négatifs se répartiront entre les régions. La politique de conservation affectera surtout les régions pour lesquelles il est difficile sinon impossible de changer d'équipement ou de zone marine.

L'analyse de la politique de marché montre qu'elle peut avoir de sérieux effets territoriaux, et que la diversité des impacts territoriaux est liée à la diversité des impacts des mesures de tarification et de commerce extérieur. La surtaxe sur le saumon (plus particulièrement norvégien) censée protéger les producteurs de saumon d'Ecosse et d'Irlande a eu un sérieux impact négatif sur les transformateurs de saumon au Danemark, qui dépendent fortement de la matière première norvégienne. L'analyse montre aussi que les produits à base de poisson vont être de plus en plus affectés par d'autres politiques qui ne découlent pas directement de la politique de marché de la pêche. La politique concernant la traçabilité est donnée comme un exemple parmi d'autres.

Les politiques structurelles pour la pêche ont également un impact territorial significatif, par exemple quand certaines régions arrivent à obtenir plus de fonds de l'UE sur base de considérations peu ou pas du tout liées à la situation de leur secteur de la pêche. Ceci place certaines régions dans une meilleure situation que d'autres. Il est aussi intéressant de voir comment la politique structurelle a - jusqu'il y a peu - soutenu la modernisation et le renouvellement de la flotte dans l'UE, dans un contexte où la surcapacité est considérée comme un des principaux problèmes auxquels est confrontée la politique de conservation. Même si les politiques structurelles de l'UE ont perdu de leur importance suite à la mondialisation, le soutien de l'IFOP reste significatif pour gérer une situation où les flottes et les marchés locaux s'inscrivent de plus en plus dans un marché mondialisé. Dans les nouveaux Etats membres, ceci intervient en même temps qu'une transition exigeante vers l'économie de marché.

L'analyse montre aussi que la politique extérieure a un impact territorial, variable suivant les régions. Ceci concerne particulièrement les accords de pêche, qui sont de la plus haute importance pour les Etats membres du sud de l'UE. Les transferts monétaires par le biais des accords de pêche peuvent être vus comme des subventions aux navires engagés dans ces activités de pêche. Les accords

bilatéraux et internationaux - ou les échecs dans leur conclusion - peuvent avoir un impact significatif, comme l'illustre l'échec de la conclusion d'un accord avec la Norvège concernant le hareng atlanto-scandinave, important pour un certain nombre de ports danois.

Impacts environnementaux et gestion intégrée des zones côtières (GIZC)

Les conclusions de l'analyse des impacts environnementaux de la politique de la pêche peuvent se résumer comme suit:

- Les changements de la PCP depuis 2002 contribueront à une réduction et à une restructuration plus rapides de la flotte de pêche, tant en chiffres absolus qu'en tonnage (TJB) et en puissance embarquée (kW).
- Les changements de la PCP seront probablement orientés vers l'amélioration de l'environnement marin et des ressources marines. A long terme ceci peut mener à des stocks de poisson plus fournis et plus stables, mais seulement à condition de réduire suffisamment l'effort de pêche.

Il faut mettre davantage l'accent sur l'environnement et les écosystèmes marins dans leur ensemble, au lieu de n'évaluer que des espèces données comme dans la PCP, et il convient d'adopter plutôt une approche de gestion multi-espèces et écosystémique. Un modèle de gestion écosystémique est nécessaire aussi pour évaluer les impacts externes sur les pêcheries, comme les rejets accidentels ou opérationnels des installations pétrolières et du transport maritime, la prolifération d'algues toxiques, ou les alluvions à l'origine d'eutrophisation et de contamination (AEE 2002). La directive-cadre sur l'eau (2000/60/EC) et le projet de directive sur la stratégie marine de l'UE sont un pas dans cette direction.

L'augmentation de la production en aquaculture est d'autant plus importante pour de nombreux pays et régions côtières, que l'aquaculture est souvent localisée dans des zones rurales ou périphériques dépendantes de la pêche, où les opportunités alternatives d'emploi font souvent défaut. Il n'empêche que la croissance de l'aquaculture constitue en même temps un défi pour la croissance durable et pour la gestion et l'aménagement en zone côtière, plus précisément pour adapter les sites à d'autres intérêts côtiers comme le tourisme, la récréation, la nature et le patrimoine culturel, ainsi que la pêche côtière.

L'hypothèse concernant l'aquaculture est que cette industrie va accroître les pressions sur les zones côtières, mais qu'une gestion fondée sur la GIZC peut

contribuer à la poursuite d'un développement durable. Les expériences norvégiennes d'aménagement local en zone côtière montrent qu'il peut s'agir d'un instrument adéquat pour équilibrer la croissance de l'aquaculture avec les autres intérêts. Un défi clé est de parvenir à un équilibre entre le besoin de direction et de prédictibilité à long terme d'une part, et la nécessaire flexibilité d'autre part. Cela requiert une large participation des parties prenantes et des intérêts locaux ainsi que des départements administratifs sectoriels concernés, afin de trouver un équilibre acceptable entre croissance de l'aquaculture et autres intérêts comme la protection, la récréation, la pêche côtière, etc. Des processus de planification ouverts et inclusifs ne débouchent toutefois pas automatiquement sur un aménagement intégré. De nombreux secteurs étatiques influents sont présents en zone côtière, et il paraît nécessaire que ces acteurs aient la volonté de trouver des compromis au niveau régional.

Impacts sur la cohésion sociale

L'analyse des impacts de la Politique commune de la pêche sur la cohésion sociale a essayé d'établir des passerelles analytiques entre les éléments suivants: les dimensions et systèmes territoriaux de la pêche en Europe; les deux grands types de PCP (les mesures proprement économiques (IFOP) et les politiques de "conservation"); les impacts directs de la PCP sur les systèmes socioéconomiques liés à la pêche; et les impacts sur la place des territoires de pêche dans les systèmes territoriaux européens en général. Les principales conclusions ont trait à des questions analytiques comme:

- La nécessité de se faire une idée correcte de la dimension territoriale de la pêche européenne. Il y a selon nous une contradiction entre la dimension énorme de la pêche européenne et ses impacts territoriaux minimes lorsqu'on les mesure en utilisant uniquement des indicateurs de dépendance de la pêche. Nous avons essayé de trouver une solution en considérant des territoires NUTS 2, et nous pensons avoir identifié grâce à ces analyses des systèmes territoriaux de pêche pertinents.
- La nécessité de développer un système d'analyse de la répartition territoriale de l'IFOP et des politiques de régulation qui permette de prendre en compte cette dimension des systèmes territoriaux de pêche.
- La nécessité d'intégrer des analyses des territoires de pêche et d'autres territoires dans les analyses générales du développement territorial en Europe et de son évolution. Ceci représente au moins deux défis: le premier est de construire des

typologies qui intègrent les caractéristiques des territoires de pêche et les autres typologies ORATE, comme des informations concernant le polycentrisme, les aspects fonctionnel / urbain et des variables rendant compte de l'émergence d'économies d'un type nouveau; le second est d'élaborer des indicateurs valables pour comparer les développements territoriaux. L'analyse réalisée a eu recours à des indicateurs de changement dans la population, les revenus et la consommation. Ce ne sont pas forcément les indicateurs les plus valables pour analyser tous les types de territoires européens.

Impacts sur la cohésion économique

L'analyse de l'impact de la politique européenne de la pêche sur la cohésion économique s'est plus particulièrement intéressée aux impacts de la répartition territoriale de l'aide financière (IFOP). Tenant compte des limitations de l'information disponible, les constats montrent que de manière générale les fonds IFOP ont été distribués entre régions de manière progressive, même si la progressivité a diminué entre la période de programmation 1994-99 et la période 2000-06.

Comme on pouvait s'y attendre, les principaux bénéficiaires sont les régions disposant des plus grandes flottes (en termes de nombre de navires, de puissance embarquée et de tonnage brut) et des plus hauts niveaux d'emploi dans la pêche. On note aussi que même si la contribution 2000-06 de l'IFOP a diminué de 6,6% par rapport au précédent programme IFOP, l'aide a augmenté sans raisons particulières dans 59 régions. On constate par ailleurs que les obstacles institutionnels et les politiques en place peuvent limiter sérieusement les possibilités d'utiliser efficacement les fonds IFOP. L'étude a en fait révélé à quel point l'efficacité des programmes IFOP dépend des conditions économiques de départ dans les régions et de la qualité des administrations nationales et régionales.

Enfin, l'élargissement de l'UE constitue un défi de plus pour la politique de cohésion. Les propositions budgétaires pour le nouveau Fonds pour la Pêche européenne pour la période 2007-2013 anticipent le fait que l'on prévoit une diminution d'environ 36% de la part de financement octroyée à la gestion des "ressources naturelles" (agriculture, développement rural et pêche). Comme le prévoyait Symes (2005), l'élargissement menace la réalisation des objectifs de cohésion dans les régions défavorisées de l'UE 15. "Même si elles se sont réduites, les disparités régionales persistent encore, en particulier dans la périphérie de l'Europe. Plusieurs régions

moins développées vont à coup sûr se retrouver au-dessus de tout nouveau seuil de définition des régions à problèmes dans l'UE élargie, y compris un certain nombre de zones dépendantes de la pêche." (tdc). Dans cette optique, la réduction prévue du futur financement de la pêche va aiguïser encore davantage les disparités entre régions en fonction de leur capacité à tirer parti des aides économiques.

1.5.2 Recommandations politiques

Les recommandations politiques prennent comme point de départ le jeu d'hypothèses qui ont orienté les analyses cartographiques et les études exemplatives.

Recommandations politiques générales

- Etant donné que la PCP a vraisemblablement des impacts différents dans différentes régions, et dans différents types de régions, la politique devrait être orientée vers la cohésion sociale, économique et territoriale (en recourant le cas échéant aux meilleures pratiques). Il faudrait tout particulièrement veiller à contrecarrer l'évolution négative dans les régions en retard.
- Etant donné que la PCP a vraisemblablement des effets secondaires non voulus dans les régions côtières / qui dépendent de la pêche, il est nécessaire d'élaborer des politiques qui puissent contrebalancer les aspects de ces effets secondaires non liés à la pêche (tels qu'énumérés dans l'hypothèse 5). Il en va de même si les impacts de la PCP devaient s'avérer contredire les objectifs de cohésion, de développement territorialement équilibré et de polycentrisme.
- Les relations urbain-rural dans le domaine de la pêche devraient être régies par l'idée de développement polycentrique, et l'hypothèse qu'un tel développement est spécialement avantageux dans les pays et territoires à plus faible densité de population (ce qui est le cas de nombreuses régions dépendantes de la pêche).
- La relation entre impacts territoriaux et structure des industries de la pêche et de l'aquaculture dans les différentes régions devrait sous-tendre les recommandations politiques.

Recommandations politiques relatives aux impacts environnementaux et à la GIZC

- Il convient de mettre davantage l'accent sur l'ensemble de l'environnement et des écosystèmes marins, au lieu d'évaluer uniquement certaines espèces dans le cadre de la politique de la pêche. Les efforts en la matière devraient être encouragés

davantage, également en ce qui concerne l'élaboration d'indicateurs des impacts environnementaux de la pêche et de l'aquaculture. A l'heure actuelle la plupart des indicateurs ciblent l'évolution de certaines espèces de poisson commercialement intéressantes. Une approche écosystémique est requise aussi pour suivre les impacts environnementaux de l'industrie aquacole.

Sur base des études exemplatives sur la GIZC, principalement en matière d'industrie aquacole, nous distinguons les recommandations politiques suivantes:

- Il convient de développer davantage l'intégration des environnements terrestre et marin dans la planification côtière et les autres activités de GIZC.
- Une stratégie efficace semble être de combiner les meilleurs éléments de l'approche réglementaire de l'aménagement du territoire avec les meilleurs éléments de l'approche par partenariat volontaire, afin d'arriver à des solutions intégrées au niveau régional de gouvernement.
- Pour trouver des équilibres acceptables entre poursuite de la croissance de l'aquaculture et protection et autres intérêts dans la zone côtière, une condition préalable est une large participation au processus de planification des parties prenantes et des intérêts locaux concernés, de pair avec les départements administratifs sectoriels concernés. L'Evaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) et l'Evaluation environnementale stratégique (EES) pourraient constituer des instruments utiles dans le cadre du processus de recherche du bon équilibre entre protection et exploitation.
- L'industrie aquacole évolue constamment du point de vue technologique, notamment avec l'introduction de nouvelles espèces et en se localisant plus au large. La planification doit dès lors être abordée de manière flexible, de manière à pouvoir faire face aux changements qui peuvent survenir rapidement. Il faut toutefois trouver aussi une combinaison appropriée entre le besoin de direction et de prédictibilité à long terme d'une part, et le besoin de flexibilité d'autre part. A cet égard, les choix spécifiques dépendront du contexte spécifique sur le terrain.
- Une approche régionale transcendant les municipalités et autres limites administratives s'impose pour le développement de l'industrie aquacole et des autres activités côtières. La mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau peut contribuer à cette orientation.

Recommandations politiques relatives à la cohésion sociale

Sur base de l'analyse, nous proposons quatre grands types de recommandations axées sur le développement des politiques. Ils portent tous les quatre sur la question de la nécessité d'intégrer si intégration il doit y avoir, et sont exposés dans le résumé:

- Il faudrait une meilleure coordination de la mise en œuvre des mesures économiques de la PCP (l'IFOP) et de la politique de régulation des ressources halieutiques. Il y a peu de données disponibles à l'échelle territoriale concernée, mais l'impression prévaut qu'il n'y a pas de coordination et que dans certains pays l'IFOP cible de nouveaux types de modèles de pêche plutôt que les territoires spécialisés. De ce fait, dans ces territoires la structure risque d'être maintenue telle quelle (en faisant des satellites producteurs de matière première), et les processus de différenciation territoriale sont intensifiés.
- Il faudrait harmoniser davantage les interactions entre politiques de la pêche mises en œuvre aux niveaux national et européen. Le niveau national joue un rôle central dans la mise en œuvre de la partie de la PCP axée sur le soutien économique de la pêche. Les analyses de la répartition ainsi que les études exemplatives montrent que les processus nationaux de mise en œuvre diffèrent probablement à maints égards entre nations, et que ces différences peuvent avoir des impacts sur la cohésion territoriale et sociale dans chacun des pays aussi bien que dans l'espace européen.
- Les politiques sectorielles de la pêche en Europe devraient être mises en accord avec les politiques territoriales européennes pour réduire les différences de cohésion sociale sur le territoire européen. En dépit du manque de données disponibles, on peut conclure que dans le domaine de la cohésion sociale ces deux types de politiques ne tirent pas le développement territorial de l'Europe dans la même direction.
- Il convient d'intégrer les caractéristiques et les tendances territoriales dans les politiques de marché.

Recommandations politiques relatives à la cohésion économique

- Mieux préciser le concept de dépendance par rapport à la pêche la pêche et améliorer la qualité des données recueillies.

Essentiellement déterminée par l'importance relative de l'emploi et de la valeur ajoutée de la pêche dans la zone, la dépendance par rapport à la pêche est affectée

aussi par les caractéristiques des activités de pêche (artisanale ou industrielle) et par le taux de chômage qui y sont observés. Dans cette optique, les politiques restrictives pourraient être mieux calibrées par rapport aux demandes locales, en particulier en termes d'alternatives socioéconomiques. C'est pourquoi il est indispensable d'améliorer la qualité des informations économiques et biologiques collectées aux niveaux géographiques inférieurs, de manière à intégrer les diverses sources statistiques et à améliorer l'homogénéité et la comparabilité.

- La cohésion économique devrait être évaluée à la fois en termes quantitatifs et qualitatifs.

La PCP affecte différemment les économies locales. Ce que confirme le fait que des régions qui se trouvent dans les mêmes conditions de départ tirent des avantages différents des ressources reçues. A un niveau géographique inférieur, l'évaluation d'impact devrait mieux prendre en compte les disparités qui existent aussi en termes de proximité des ressources, d'alternatives économiques, d'efficacité administrative. Dans ce sens, on pourrait étudier en détail l'exemple des régions les plus dynamiques pour produire un guide de meilleures pratiques.

Résumé des recommandations politiques

Les recommandations politiques peuvent être résumées en rapprochant les catégories de la PCP des trois types d'objectifs de l'UE (durabilité, compétitivité et cohésion territoriale et sociale), et elles s'appliquent à trois niveaux différents (micro, meso et macro). Les politiques en matière de pêche peuvent en outre être subdivisées entre politiques de conservation et octroi d'aides économiques. La PCP actuelle est indiquée en gras dans les tableaux.

Tableau 1.1 Les politiques de conservation

	Micro (entreprises, local, régional)	Meso (nation, accords bilatéraux)	Macro (Europe)
Durabilité (objectifs de conservation)	Alternative: Mise en œuvre de systèmes de cogestion locaux / régionaux	PCP actuelle par le rôle du niveau national dans la mise en œuvre de la PCP	Alternative: Mise en œuvre davantage basée sur les principaux systèmes territoriaux de pêche
Compétitivité (objectifs de marché)	PCP actuelle et future en imposant des régions gagnantes dans les batailles nationales pour les quotas	Alternative: incorporer la connaissance des caractéristiques de la pêche propres aux régions dans les politiques de conservation (types d'équipement, dépendance par rapport aux espèces...) afin de donner à toutes le même point de départ pour la répartition des quotas	Alternative: Mise en œuvre d'une politique commune de répartition des quotas donnant à tous les acteurs des possibilités d'accès aux ressources halieutiques réellement égales
Cohésion territoriale et sociale (objectifs structurels)	PCP actuelle en imposant la cohésion territoriale au niveau inférieur dans les régions gagnantes dans les batailles nationales pour les quotas Alternative: Aider les régions perdantes en "rachetant" des quotas	Alternative: Améliorer la coordination entre les politiques de conservation et les politiques territoriales nationales	Alternative: Améliorer la coordination entre les politiques de conservation et les politiques communes comme les Fonds structurels.

Tableau 1.2 Les mesures économiques

	Micro (entreprises, local, régional)	Meso (national, transnational)	Macro (Europe)
Durabilité (objectifs de conservation)	PCP actuelle avec les programmes de "rachat"	Alternative: Coordination avec des systèmes de gestion écosystémique	Alternative: Coordination avec des systèmes éventuels ciblant les grands systèmes territoriaux de pêche européens
Compétitivité (objectifs de marché)	Alternative: Priorités stratégiques de certaines communautés	PCP actuelle par la possibilité de coordonner les mesures de politique économique au niveau national	Alternative: Coordination sur base des atouts spécifiques des systèmes territoriaux de pêche
Cohésion territoriale et sociale (objectifs structurels)	PCP actuelle en favorisant de facto certaines localités et régions. Alternative: Soutien spécifique par "programmes de rachat" de quotas pour les régions qui ont perdu à cause de régimes d'allocation basés sur le marché, comme certaines communautés islandaises et les comtés du nord de la Norvège	Alternative: Coordination avec les politiques et programmes nationaux	Alternative: Coordination avec les politiques et programmes de l'UE

2 Résumé scientifique

2.1 Concepts, méthodologies, typologies et indicateurs

Cette section présente d'abord les principaux indicateurs utilisés dans le projet, et examine les informations relatives aux territoires en tant qu'unités géographiques statistiques, analytiques ou typologiques. Elle donne ensuite un aperçu du cadre méthodologique général du projet.

2.2 Indicateurs, typologies et méthodologie

Le chapitre 2 de la partie IIA du Rapport final présente les principaux indicateurs que nous avons utilisés dans le projet, et passe en revue les informations relatives aux territoires en tant qu'unités géographiques statistiques, analytiques ou typologiques.

2.2.1 Indicateurs

Les indicateurs suivants sont présentés comme les principaux indicateurs pour le projet:

- Taux de chômage 1995-2001, total et par âge et par sexe, population active (chiffres absolus) (base de données ORATE)
- Régions en retard (en retard, pas en retard, potentiellement en retard) (base de données ORATE)
- Structure d'urbanisation urbaine / rurale - AUF (base de données ORATE)
- Indicateurs de dépendance par rapport à la pêche, 1997 (Etudes socioéconomiques régionales sur l'emploi et le niveau de dépendance par rapport à la pêche, 1999)
- PIB par habitant et total, 1995-2000 (base de données ORATE)
- Densité de population (1995-99) et population moyenne, 1995-2000 (base de données ORATE)
- Accessibilité potentielle par la route, 2001 et indicateurs d'accessibilité de la population / des marchés en voiture, 1999 et 2000 (base de données ORATE)
- Pourcentage de stocks hors des limites biologiques sûres, 1960-2000 (ICES, GFCM)
- Production de l'aquaculture (sources nationales, FAO/FIDI, Eurostat)
- Indicateurs régionaux sur l'eau (OCDE et Eurostat)
- Indicateurs d'affectation du sol (OCDE, Eurostat et base de données CORINE Land Cover)

2.2.2 Typologisation

NUTS et typologisation

Les territoires NUTS utilisés par ORATE pour la typologisation sont différents des unités géographiques que l'on préférerait normalement utiliser pour une typologisation (des territoires aussi homogènes que possible) parce que ce sont généralement des unités géographiques très hétérogènes. L'hétérogénéité des territoires limite les possibilités de différenciation statistique entre territoires lors de l'analyse scientifique, et rend les possibilités de typologisation moins évidentes, et les résultats que l'on peut en tirer plus flous. L'hétérogénéité peut sans doute poser moins de problèmes dans certains cas où les territoires à catégoriser constituent des régions urbaines fonctionnelles, vu que même si ces régions sont fortement différenciées en leur sein, elles vont aussi constituer des régions urbaines distinctes et des parties distinctes de systèmes urbains plus vastes, les éventuelles zones non urbaines hors des régions urbaines définies étant catégorisées à part. On peut dire que:

- Les territoires NUTS 3, qui sont utilisés pour la plupart des travaux de typologie dans l'ORATE, ne peuvent pas être considérés comme des régions fonctionnelles dans un autre sens que celui d'unités territoriales administratives et/ou d'unités territoriales créées dans un but spécifique.
- A quelques exceptions près, le niveau NUTS 3 n'est pas constitué de zones délimitées ayant une quelconque homogénéité interne qui les distinguerait des zones voisines.
- Les unités géographiques homogènes sont celles qui produisent la plus grande différenciation entre unités géographiques.
- Les typologies de régions NUTS basées sur des scores moyens (moyens dans le sens que ce sont des agrégats de statistiques - non disponibles - portant sur des territoires plus petits) vont en règle générale masquer plus que ce qu'elles ne révèlent du fait qu'elles masquent de grandes variations à l'intérieur de ces territoires, même si souvent les statistiques disponibles pour faire des comparaisons entre niveaux territoriaux d'un pays à l'autre rendent ces "moyennes" nécessaires.
- Lorsqu'on traite des territoires NUTS 3, il faudrait dès lors idéalement essayer d'inclure des informations concernant l'hétérogénéité des territoires. Le mieux pour y parvenir est une sorte de critère pour les régions fonctionnelles.
- Quelle que soit la technique utilisée pour le travail de typologie, cela ne changera rien au fait que cartographier / analyser au niveau NUTS 3 implique d'office d'introduire l'hétérogénéité décrite ci-dessus.

- Indépendamment de la méthodologie typologique, l'utilisation de territoires NUTS 3 au lieu d'unités géographiques plus petites atténue la différenciation entre types côtiers dans l'analyse statistique.
- Même si un critère est valable pour une typologie territoriale, le fait que dans bon nombre d'unités NUTS 3 les différences entre municipalités sont probablement plus grandes que les différences entre unités NUTS 3 va entraîner que le niveau géographique auquel la typologie est utilisée pour décrire les différences peut la rendre impropre à l'analyse de certains processus qui se passent essentiellement à un autre niveau géographique que celui utilisé pour la typologie.
- La typologie va cependant montrer des différences sensibles entre régions côtières pour les indicateurs pris en compte.
- Les impacts du secteur de la pêche étant probablement très inégalement répartis dans la plupart des territoires NUTS, ce qui peut rendre impropres à l'analyse les moyennes sur des territoires NUTS hétérogènes, il peut être très utile de recourir à des classifications basées sur l'homogénéité plutôt que sur des moyennes pour des territoires NUTS entiers comme le zonage des Fonds structurels.
- Dans bon nombre de cas, des classes typologiques basées sur la situation, c.à.d. la localisation relative, paraissent cependant plus faciles à utiliser telles quelles que celles basées sur le terrain, pour lesquelles la question de l'hétérogénéité pose plus souvent problème.
- Il y a un besoin d'indicateurs structurels qui puissent être utilisés pour identifier dans quels types d'économies on observera des impacts de la politique de la pêche.

Règles de typologisation

Pour le travail typologique sur la typologie côtière principale demandée, les règles ci-dessous ont été fixées pour structurer la typologie. Une typologie principale des régions côtières sur base des régions NUTS 3 doit:

- inclure toutes les régions NUTS 3 de l'espace ORATE ayant un littoral, c.à.d. les territoires bordant un océan
- être basée en partie sur les typologies ORATE existantes
- distinguer entre composants typologiques et typologie principale
- prendre en considération les problèmes spécifiquement côtiers
- être axée sur le terrain aussi bien que sur la situation
- être basée dans une certaine mesure sur des statistiques d'un niveau géographique inférieur à NUTS 3 ou sur des éléments typologiques basés sur ces

niveaux géographiques - ce qui signifie que la typologie doit inclure comme critère la diversité interne des régions NUTS 3, et en rapport avec cela:

- inclure un critère portant sur des régions fonctionnelles dans les territoires, ce qui signifie également que:
- il faut pouvoir mettre les études exemplatives portant sur de plus petites zones géographiques en rapport avec un niveau géographique typologique inférieur à l'intérieur des régions NUTS 3
- définir des typologies où les différences entre régions de chaque type sont les plus petites possibles et les différences entre types les plus grandes possibles, afin de permettre des analyses qui cadrent avec les objectifs du projet (ce que le niveau géographique à utiliser pour la typologie rend difficile)

La typologie principale

La finalité qui sous-tend la typologie est de contribuer à l'étude des variations régionales dans les territoires côtiers, pour lesquels elle vise à donner une base utile à l'analyse des différences entre régions du point de vue de leurs relations avec les Aires urbaines fonctionnelles et la densité de population.

Comme exposé dans le chapitre 2 de la partie IIA du Rapport final, la typologie principale doit exprimer des informations relatives à certains des composants typologiques. L'exigence la plus élémentaire pour être inclus est évidemment que le territoire NUTS doit avoir un littoral. Il paraît nécessaire également d'inclure la typologie des AUF. Le dernier composant de la typologie est la densité de population. La classification principale des régions côtières est la suivante (pour la signification des codes, voir le chapitre 2 de la partie IIA du Rapport final).

	Code AUF	Code de densité de population	Description
1.	000, 00, 01, 02, 03, 04	1, 2	Territoires NUTS 3 sans centre d'AUF et à très faible densité de population
2.	000, 00, 01, 02, 03, 04	3	Territoires NUTS 3 sans centre d'AUF à densité de population d'au moins 50 pour cent de la moyenne européenne
3.	000, 00, 01, 02, 03, 04	4, 5	Territoires NUTS 3 sans centre d'AUF à densité de population égale au moins à la moyenne européenne
4.	21, 22	1, 2	AUF régionales / locales, sans dominance démographique à l'échelle de la région, faible densité de population
5	21, 22	3, 4, 5	AUF régionales / locales, sans dominance démographique à l'échelle de la région, densité de population moyenne ou élevée
6.	23, 24	1, 2	AUF régionales / locales, dominance démographique à l'échelle de la région, faible densité de population
7.	23, 24	3, 4, 5	AUF régionales / locales, dominance démographique à l'échelle de la région, densité de population moyenne ou élevée
8.	31, 32,33, 34	1, 2, 3, 4, 5 1, 2 1	Transnational / national, sans dominance démographique à l'échelle de la région
9.	33, 34	3, 4, 5 2, 3, 4, 5	Transnational / national, dominance démographique à l'échelle de la région
10.	41, 42, 43, 44	1, 2, 3, 4, 5	MEGA, dominance démographique à l'échelle de la région

Parmi les territoires NUTS des types transnational / national et MEGA, il n'y a pas de régions NUTS à faible densité de population sauf si la majeure partie du territoire est dépourvue de population, ce qui rend sans objet la distinction suivant la densité de population.

Une carte de la typologie des régions côtières au niveau NUTS 3 est présentée ci-après.

On pourrait ramener le nombre de types à huit pour les analyses au niveau NUTS 3, en réduisant à un le nombre de types d'hinterland par regroupement des territoires NUTS de type hinterland 3 avec leur ville centrale. La typologie présentée plus haut reste cependant à considérer comme la typologie principale, étant donné qu'un des principes qui sous-tendent sa structure est la possibilité de l'utiliser à différents niveaux géographiques. Il n'y a pas de territoires de type hinterland 2 au niveau

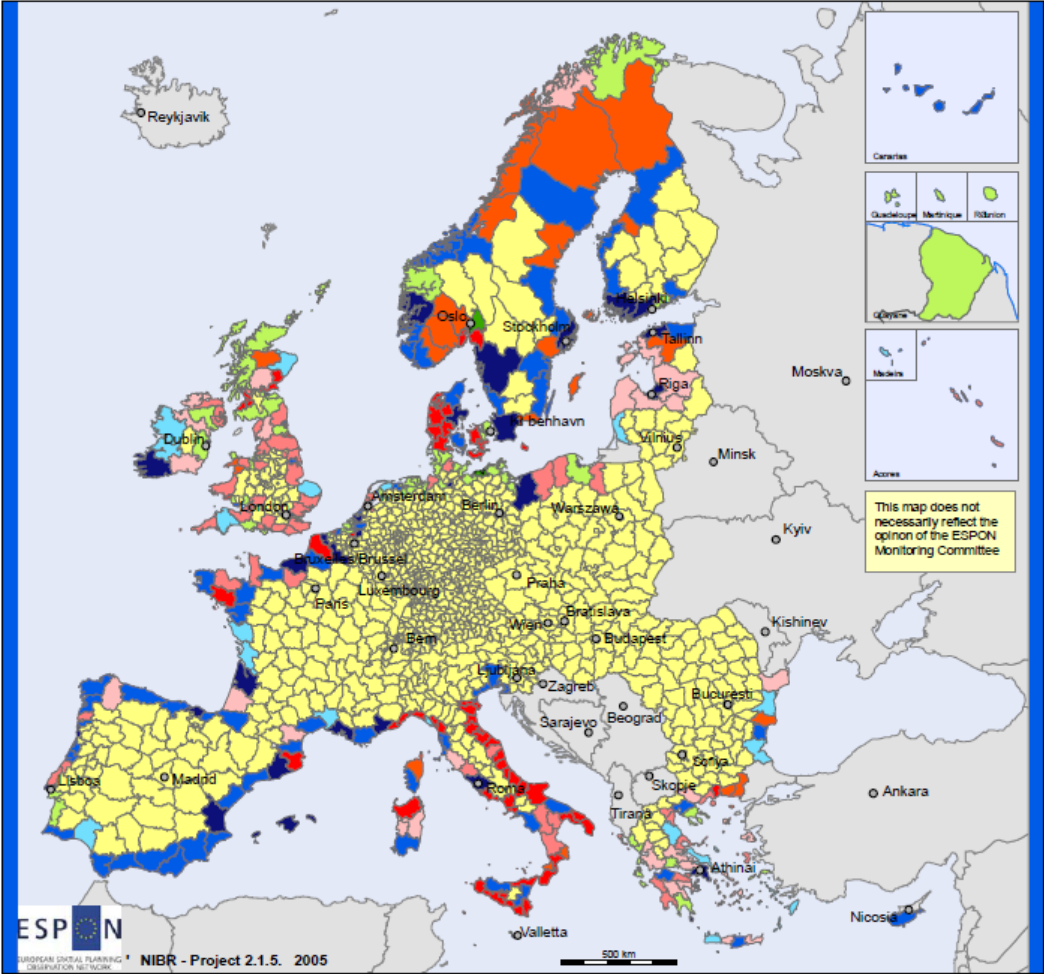
NUTS 3, ce qui ramène automatiquement le nombre à neuf, mais, ce qui est important, sans toucher aux règles d'inclusion dans le type hinterland 1. Les trois territoires de type hinterland 3 sont compris dans les villes-régions à la banlieue desquelles ils appartiennent. Réduite à huit types, la liste des types côtiers est la suivante:

1. Hinterland
2. Régional/local 1
3. Régional/local 2
4. Régional/local 3
5. Régional/local 4
6. Transnational/national 1
7. Transnational/national 2
8. Mega

Le chapitre 5 présente une typologie de la spécialisation en matière de pêche au niveau NUTS 2 pour la Norvège et l'UE15 (à l'exception de l'Irlande, des Pays-Bas et de la Belgique, au niveau NUTS 3 pour le Danemark). L'indexation est opérée au niveau national par pays, ce qui signifie que c'est la différenciation à l'intérieur de chaque nation que nous appréhendons. Les différences entre sources statistiques excluent une présentation crédible avec une valeur d'indice = 100 pour l'espace ORATE. Ce qui signifie que nous avons une carte qui peut être mise en rapport avec la mise en œuvre nationale dans les pays de l'UE, mais qui doit aussi être interprétée très prudemment car les plus hauts niveaux d'emploi dans le secteur de la pêche ne correspondront pas forcément aux indices de spécialisation dans la pêche les plus élevés. Abstraction faite des problèmes de niveau géographique, la méthodologie est malgré tout à la fois simple, robuste et pertinente. Le fait que cette typologie soit de niveau NUTS2 et la typologie côtière de niveau NUTS3 fait qu'il n'est pas possible de comparer directement les deux niveaux, mais on peut tirer quelques indications. Les niveaux nationaux de spécialisation dans la pêche les plus élevés sont observés essentiellement dans les régions avec de petits centres d'AUF ou sans aucun centre d'AUF.

Figure 2.1 Typologie des régions côtières (NUTS 3)

Typology of coastal regions (NUTS 3)



NUTS 3 Coastal Typology

- No coast
- Hinterland 1
- Hinterland 3
- Regional/local 1
- Regional/local 2
- Regional/local 3
- Regional/local 4
- Transnational/national 1
- Transnational/national 2
- Mega

* EuroGraphics Association for the administrative boundaries
Source: ESPON Data Base

2.2.3 Méthodologie des analyses d'impact territorial

Le cadre méthodologique général du projet est basé sur:

- (i) le document de l'appel d'offre du projet, qui en détermine le champ thématique et le contexte et qui en fixe les objectifs généraux
 - (ii) l'Analyse d'impact territorial (AIT) telle que développée par le projet ORATE
- 3.1

Dans l'ORATE et le SDEC le terme AIT porte sur l'Évaluation d'impact territorial, utilisée comme "un outil d'analyse, d'estimation et d'évaluation des impacts de certains projets sur le développement spatial du territoire environnant". Au niveau le plus élémentaire, quelle que soit l'étude d'impact ORATE, la forme méthodologique de l'AIT doit d'une part tenir compte des caractéristiques des données territoriales (pertinence, fiabilité, etc.) et d'autre part des caractéristiques des données propres à la matière traitée: politique avec ou sans intentions territoriales explicites, certains programmes, projets / interventions isolés. Aucune méthodologie d'évaluation commune aux études d'impact ORATE n'a cependant été fixée parce que l'on a constaté qu'il n'est pratiquement pas possible d'utiliser une seule et même méthode d'évaluation pour toute la gamme de politiques sectorielles de l'UE. Ceci résulte en partie du fait que:

- les programmes concernés des politiques de l'UE sont encore loin de tenir vraiment compte d'objectifs territoriaux malgré qu'ils puissent clairement avoir des impacts territoriaux;
- ils révèlent un manque flagrant de différenciation territoriale des données ayant trait aux implications des politiques;
- la formulation d'objectifs de développement spatial dans la ligne du SDEC est encore en cours, et n'a jusqu'à présent guère produit de résultats opérationnels susceptibles d'être évalués.

Deux concepts clés sont considérés comme ayant une "véritable dimension territoriale", à savoir la "cohésion territoriale" et le "développement polycentrique". Le développement polycentrique peut toutefois être vu comme une expression spatialisée de la cohésion territoriale.

La cohésion territoriale est un concept portant sur la répartition des activités humaines dans l'UE, qui traduit l'objectif de développement durable et équilibré de l'UE en termes territoriaux. C'est un concept complémentaire de la cohésion

économique et sociale. Les dimensions suivantes sont significatives pour opérationnaliser la cohésion territoriale:

- domaines (couches thématiques) - pour l'ORATE, les plus pertinents sont probablement ceux du "triangle de la durabilité" du SDEC: économie, environnement et société
- composants du territoire – ses caractéristiques propres (potentiel), ses caractéristiques par rapport à celles d'autres territoires (position) qui rendent des interactions possibles avec ceux-ci, et ses interactions effectives (échanges, coopération) avec d'autres territoires (intégration)
- échelle(s) – pour les projets ORATE, un jeu de trois niveaux de référence a été élaboré: macro (niveau européen), meso (niveau transnational / national) et micro (niveau régional / local)

Le développement spatial polycentrique est considéré comme un "concept passerelle" parce qu'il fusionne les deux objectifs politiques du SDEC, la croissance économique et le développement équilibré. La polycentricité peut se rapporter à différents niveaux géographiques (cf. l'échelle dans les considérations sur la cohésion territoriale). Le niveau régional / local est le niveau le plus important pour ORATE 2.1.5. L'objectif ici est d'augmenter le nombre de centres offrant des services régionaux, au lieu d'un seul ou de quelques centres dominants, centres dans lesquels la pêche est à appréhender sous l'angle de la division du travail et de la spécialisation fonctionnelle au sein du système urbain régional. La polycentricité de niveau transnational / national peut avoir de l'importance aussi, parce que dans certains cas la pêche peut être une facette de l'objectif d'une armature urbaine plus équilibrée. Pour la polycentricité au niveau global et européen, la pêche n'a actuellement pas beaucoup d'importance. La polycentricité peut également être mise en relation avec la distinction entre approches micro, meso et macro.

Comme le propose le projet 3.1, le manuel AIT a été considéré comme une sorte de check-list pour la délimitation, l'analyse et l'évaluation dans les chapitres relatifs aux impacts.

Cartographie et études exemplatives

Lorsque l'on considère les impacts des politiques de la pêche en termes de polycentrisme, le niveau national et les niveaux inférieurs au niveau national ressortent comme les plus pertinents pour les impacts aux niveaux géographiques définis par l'ORATE. Ceci signifie que les études exemplatives doivent être au cœur

du projet 2.1.5, et que le niveau européen constitue surtout un niveau géographique de cartographie de la pêche et de travail typologique, et dans une moindre mesure, un niveau territorial de référence praticable pour une bonne part de l'analyse. Du fait des lacunes statistiques, les études exemplatives ont pris dans le Rapport final une plus grande place qu'escompté au départ. Le recours à des études exemplatives peut impliquer:

- une compilation des mesures politiques dans certaines régions, notant les objectifs de développement spatial qu'elles poursuivent, et que
- la situation / les changements structurels dans ces régions doivent être évalués en regard des objectifs de développement spatial retenus.

Le manuel AIT souligne l'importance de se baser sur les relations de cause à effet du passé pour prédire les effets de futures interventions. Etant donné que les changements dans la PCP sont très récents, cela suppose que le projet doit s'intéresser à des expériences similaires de changements antérieurs de la PCP pour évaluer les changements récents de la politique de l'UE.

Des commentaires détaillés basés sur les enseignements tirés des différents paquets de tâches portant sur l'AIT sont incorporés aux chapitres consacrés aux impacts. Une leçon générale importante que l'on peut tirer de l'expérience du recours à l'AIT pour analyser l'impact territorial de la politique de la pêche est le manque de données au niveau géographique adéquat, c.à.d. au niveau NUTS 3 ou en-dessous. Ceci est à mettre en relation avec le fait que les impacts territoriaux de la politique de la pêche sont territorialement significatifs aux niveaux géographiques inférieurs surtout.

2.3 Travail en réseau et coopération

Il y a eu en tout quatre réunions de projet sur la durée du projet. D'abord une réunion de mise en route à Oslo, Norvège, le 1er novembre 2004, ensuite une réunion à Salerne, Italie, les 7-8 février 2005, la troisième réunion s'est tenue à Tallin, Estonie, les 15-16 septembre 2005, et la dernière à Saint-Jacques de Compostelle les 6-7 avril 2006. La préparation des rapports intermédiaires fut le sujet principal des différentes réunions. Les discussions ont porté sur les indicateurs, les typologies, les outils, les méthodes et les recommandations politiques, ainsi que sur des questions d'harmonisation scientifique et sur les lignes directrices ORATE. Une attention

particulière a également été accordée à l'importance accrue des études exemplatives dans le projet 2.1.5, conséquence du manque de données appropriées au niveau NUTS 3.

Le partenaire principal a également pris part aux réunions de partenaires principaux et aux séminaires ORATE au cours de la période de projet. Plusieurs de ces réunions et séminaires ont porté sur la plateforme scientifique des projets ORATE, et plus particulièrement sur les indicateurs, les typologies et les méthodes d'évaluation territoriale. Le partenaire principal et le PCO norvégien, qui participe aussi au 2.1.5, ont participé à tous les séminaires ORATE sur la durée du projet, et en dernier lieu au Séminaire ORATE des PCO - COBALT sur la cohésion territoriale et la coordination dans la région de la mer Baltique, les 24-25 avril 2006.

Le partenaire principal a été et est encore impliqué dans d'autres projets ORATE (1.1.1, 1.1.4, 2.4.2 and 1.4.5), et a précédemment commenté des projets de rapports finaux de projets ORATE, comme l'étude d'impact de la PAC 2.1.3 et le projet Urbain -rural 1.1.2. Toutes ces activités ORATE ont clairement bénéficié au projet.

2.4 Lacunes dans les données et conséquences pour la recherche

Les lacunes dans les données sont nombreuses dans le projet, mais nous sommes parvenus à incorporer beaucoup de statistiques pertinentes provenant de bon nombre des pays les plus importants pour la pêche en Europe. Ceci a influencé notre décision de mettre davantage l'accent sur les études exemplatives que prévu au départ. Même si la collecte de données de niveau NUTS 3 avait été parfaite, nombre de nos hypothèses auraient nécessité l'inclusion d'études exemplatives basées sur des statistiques portant sur de plus petits territoires géographiques. Les lacunes dans les données sont commentées plus en détail dans le chapitre 2.19.

Initialement, les études exemplatives étaient considérées indispensables pour pouvoir examiner les aspects relatifs à l'évolution de la dimension urbain - rural, comme les possibles tendances à la concentration vers les centres urbains des activités liées à la pêche (bien que les industries basées sur les produits de la mer soient encore souvent implantées dans des zones au-delà de la distance de migration alternante vers les villes et disposant de peu de sources de revenus alternatives). Mise à part l'optique urbain - rural, le contexte local est important aussi,

parce que dans certaines parties d'Europe l'industrie de la pêche joue encore un grand rôle dans une économie rurale sinon sous-développée.

Nous mettons l'analyse de l'espace ORATE en rapport avec l'échelle macro, considérant que l'échelle macro concerne directement la PCP, et utilisons les études exemplatives pour l'analyse du point de vue national (échelle micro), qui porte sur la mise en œuvre nationale de la PCP. Pour l'étude des impacts des politiques de la pêche, l'échelle meso paraît peu pertinente. L'échelle meso paraît plus pertinente pour la GIZC que pour le secteur de la pêche.

2.5 Recherches futures

Ci-dessous sont énumérés plusieurs sujets de recherches futures basés sur les idées apparues en travaillant sur ORATE 2.1.5. Les propositions sont davantage développées dans la suite du rapport.

- Il faudrait comparer plusieurs politiques sectorielles dans diverses régions côtières (études par zone) pour analyser plus en profondeur les impacts territoriaux et rechercher les potentialités et obstacles éventuels dans les différentes régions. On pourrait utiliser la typologie des régions côtières (NUTS 3) élaborée par le 2.1.5 pour choisir les différentes régions.
- Les typologies sur l'espace ORATE ne fonctionnent pas toujours bien, et dans les projets portant sur l'impact territorial en particulier, il faudrait essayer de combiner typologies européennes et typologies nationales (utilisant des moyennes nationales), comme une sorte d'approche combinant macro et micro dans les analyses.
- Les données et les indicateurs sont des éléments clés des programmes ORATE, et il faudrait essayer de mieux organiser la collecte et l'utilisation des données, par exemple en développant une base de données commune Eurostat / ORATE subdivisée en une base de données statistiques et une base de données d'indicateurs. Les données devraient aussi être régionalisées autant que possible.
- Il est possible que les CCR jouent un rôle de plus en plus important dans la gestion de la pêche dans l'UE à l'avenir, et il vaut la peine de regarder quel genre de données statistiques seraient les plus intéressantes pour les travaux futurs des CCR.
- Concernant la pêche on devrait entreprendre une étude consacrée à la collecte de données paneuropéennes sur le secteur de la pêche, qui compléterait les expériences d'ORATE 2.1.5.

- Il faut plus de recherches sur la situation du système territorial de pêche en Europe et sur son contenu, en se basant sur des indicateurs statistiques ainsi que sur des études de cas.
- On pourrait consacrer plus d'efforts à analyser en profondeur les aspects territoriaux de la mise en œuvre d'instruments financiers comme l'IFOP.
- Il faudrait analyser la pêche et l'aquaculture dans une optique polycentrique et encourager l'innovation et la création de pôles / clusters spécialisés.
- Etudier le soutien au développement de la restauration d'éléments immatériels et matériels du patrimoine halieutique et d'autres patrimoines culturels côtiers en tant que nouvelles stratégies de revitalisation des économies régionales côtières.
- Etudier des stratégies visant à encourager une meilleure intégration des immigrants pour faire face au déclin de l'offre de main d'œuvre, et susceptibles d'introduire une nouvelle logique de concentration spatiale dans les noyaux urbains de petite ou moyenne taille.
- Réaliser une analyse plus fouillée de la diversification économique des régions fortement dépendantes de la pêche, étudier les meilleures pratiques, et utiliser des modèles applicables aussi à d'autres zones.
- La forte promotion et la diffusion de l'aquaculture au sein des communautés de pêche génèrent de nouveaux modèles de relations socioéconomiques à analyser de plus près.
- Analyse plus poussée des problèmes sociaux, de l'immigration dans les zones côtières, des questions de genre dans un secteur en mutation, et en particulier le rôle de la main-d'œuvre féminine dans ce secteur.
- Il faudrait analyser davantage les conséquences que pourrait avoir l'adoption par la PCP d'une approche écosystémique de la pêche (AEP) pour la réalisation d'objectifs sociaux qui ont été assignés à des zones administratives terrestres. Les informations socioéconomiques requises pour l'AEP devraient être disponibles à des échelles pour lesquelles sont disponibles des informations biologiques ou autres dans le domaine des sciences naturelles.
- Il faut plus de recherches sur la manière dont les diverses approches de GIZC fonctionnent comme instruments de développement durable et équilibré de l'industrie aquacole. Il faudrait aussi s'intéresser au rôle de la directive-cadre sur l'eau car elle offre un cadre commun pour une gestion écosystémique des ressources en eau dans l'ensemble des pays d'Europe.